

## REGLEMENT DES « DEFIS D'OR »

### Article 1 : organisation

Les « Défis d'Or » sont organisés par PrestiProd agissant pour le compte de Séniors Autonomie sise 17 rue Poÿlo BP40085 42 003 Saint-Etienne.

### Article 2 : objet

Les Défis d'Or sont ouverts à toutes les structures qui souhaitent porter un projet innovant favorisant le bien-vieillir. L'inscription est gratuite.

Les Défis d'Or proposent cinq catégories de concours, le choix devant être réalisé à l'inscription par les candidats :

- Défis d'Or Prévention/Santé
- Défis d'Or Vivre chez Soi
- Défis d'Or Vivre la ville
- Défis d'Or Vivre en Etablissement
- Défis d'Or Inventer demain.

Par ailleurs le jury se réserve la possibilité, en fonction de la pertinence des projets proposés, d'attribuer 1 ou 2 Défis « coup de cœur ».

Dans chaque catégorie, quatre à cinq projets seront présélectionnés. Chacun se verra proposé un accompagnement individualisé au niveau marketing, du positionnement, pour lui permettre de convaincre le jury.

Une structure peut proposer un seul projet dans une catégorie.

### Article 3 : Valorisation des projets des candidats

Une valorisation des projets des participants sera assurée via une campagne sur les réseaux sociaux du Défi Autonomie. À cet effet, le candidat s'engage à mettre à disposition des organisateurs des Défis d'Or une vidéo d'une durée de 45 à 60 secondes qui sera diffusée sur les réseaux sociaux du Défi Autonomie.

La vidéo pourra être fournie prête à la diffusion par le candidat. Elle devra respecter un format et un storyboard qui seront détaillés en annexe de ce règlement.

PrestiProd propose des tarifs préférentiels pour monter votre vidéo à partir d'une ou plusieurs vidéos préexistantes et d'autres éléments (photos...) pour 150 euros HT ou bien réaliser avec vous cette vidéo (450 euros HT hors frais de déplacement). Le candidat sera propriétaire de sa vidéo.

Lors du salon des 19 et 20 novembre 2018, une zone commune sera mise à la disposition des candidats gratuitement pour une exposition auprès des partenaires (mutuelles, ...) et du public. Un reportage dans la partie salon sera réalisé par PrestiProd pour une diffusion sur les réseaux sociaux.

#### **Article 4 : Choix et valorisation des lauréats**

Les lauréats seront désignés par un jury libre, indépendant et souverain. Le jury sera composé de représentants des financeurs et partenaires de Seniors-Autonomie. La composition de ce jury pourra être communiqué ultérieurement.

Les critères de sélection sont l'originalité de l'innovation, l'impact visible de l'innovation et enfin l'exemplarité dans la conception et réalisation de l'innovation.

Les lauréats bénéficieront d'une remise de trophée-devant le public du colloque ainsi qu'un passage en plateau TV pour une retransmission sur les réseaux sociaux.

L'organisateur des Défis d'Or pourra, s'il le souhaite, décider de proposer aux lauréats un accompagnement ultérieurement. Les candidats en seront informés par email.

#### **Article 5 : droits intellectuels**

Les participants déclarent être légitimes détenteurs de tous les droits intellectuels liés à leur projet. Ils demeureront à l'issue du concours détenteurs de la propriété intellectuelle des projets sur lesquels ils travaillent mais concèdent l'usage et la communication à titre gracieux aux organisateurs.

#### **Article 6 : droits à l'image**

Les participants concèdent aux organisateurs et aux partenaires financiers, à titre gratuit, sans limitation de durée et sans restriction territoriale leurs droits à l'image liés au concours. Ils ne peuvent prétendre à aucune rétribution pour l'utilisation de leur image dans le cadre de communications liées directement ou indirectement au concours ou aux projets des candidats

#### **Article 7 : obligations des candidats**

Les participants doivent être obligatoirement présents les 19 et 20 novembre 2018 au 12<sup>ème</sup> Défi Autonomie à Saint-Étienne. Ils s'y rendront par leurs propres moyens.

Les organisateurs entendent que les candidats qui concourent aient une attitude éthique et exemplaire envers les tiers et leurs concurrents et soient impliqués dans la concrétisation de leur projet.

Fait à....., le ,

Nom, Prénom, paraphes, signature, précédés de la mention manuscrite « Bon pour accord »